

## MODIFICATION DE PROGRAMME N°2 – FICHE PROJET

### **Pôle 2. HABITE TON QUARTIER**

#### Opération 5.2 « Gestion de l’eau de pluie et des inondations »

**Type d’opération : Socio-économique**

**Porteur de l’opération : Commune de Forest**

#### **DESCRIPTION DU PROJET**

L’opération consiste à apporter un appui administratif, technique et financier aux habitants du quartier touchés par les inondations, en agissant sur les aspects curatifs dans un premier temps et sur les aspects préventifs dans un deuxième temps afin de permettre l’aménagement de dispositifs durables.

Le projet vise :

- Un accompagnement administratif pour les dossiers de demande de primes régionales et un appui financier complémentaire destiné à soutenir les personnes désireuses de bénéficier du service de guidance proposé par Vivaqua.
- Un appui administratif, financier et technique pour les personnes désireuses d’effectuer des travaux de réparation ou d’installation d’aménagements permettant la temporisation des eaux pluviales (citernes...).

En pratique la Commune va mettre en œuvre trois primes destinées aux propriétaires du quartier :

- PRIME 1 : Service de guidance de Vivaqua (uniquement disponible en 2015 et 2016)
- PRIME 2 : Récupérer l’eau de pluie grâce à une citerne (uniquement disponible de 2016 à 2018)
- PRIME 3 : Améliorer l’aménagement de votre jardin (uniquement disponible en 2017 et 2018)

Un demi équivalent temps-plein assurera le suivi administratif de l’opération.

#### **BUDGET DÉTAILLÉ APRÈS MODIFICATION PROGRAMME**

	2015	2016	2017	2018	TOTAL
<b>Investissement (primes)</b>	- €	10 000,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €	<b>75 000,00 €</b>
<b>Personnel</b>	- €	18 500,00 €	19 000,00 €	19 500,00 €	<b>57 000,00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	- €	<b>28 500,00 €</b>	<b>51 500,00 €</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>132 000,00 €</b>

L’opération est financée à 100% par la Région.

Objet de la modification : La prime 1 « Service de guidance de Vivaqua » n’a pas eu le succès attendu. Les primes 2 et 3 auront certainement plus de demandes du fait du travail réalisé dans le cadre du projet 5.1 « Les nouveaux chemins solidaires de l’eau » qui vient compléter le projet 5.2. Les frais de fonctionnement ont été jugés trop importants par rapport aux besoins réels.

